

PRÉFECTURE DU LOIRET 1 9 JUIL. 2016 **COURRIER 1**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 7 juillet 2016

48/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Exercice: 27 Présents: 19

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 30 juin 2016

Votants: 26

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,

M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre **HENRY**

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Adoption sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a transmis aux Maires de la Communauté de Communes le projet de schéma de mutualisation afin que les Conseils municipaux délibèrent pour donner leur avis avant le 31 mars 2016.

Vu la délibération du 9 janvier 2016 de la commune de Marcilly en Villette,

Vu la délibération du 25 janvier 2016 de la commune d'Ardon,

Vu la délibération du 5 février 2016 de la commune de La Ferté St-Aubin,

Vu la délibération du 22 février 2016 de la commune de Ménestreau en Villette,

Vu la délibération du 26 février 2016 de la commune de Sennely,

Vu la délibération du 15 mars 2016 de la commune de Ligny le Ribault,

Considérant que chaque commune a émis un avis favorable, excepté la commune de Sennely qui s'est abstenue d'émettre un avis, sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu l'avis des comités techniques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 1000 2016 Le Président, Jean-Paul ROCHE

PORTES DE COLOGNES

PRÉFECTURE DU LOIRET

1 9 JUIL. 2016



Séance du 7 juillet 2016

49/16

Date d'affichage: 12 juillet 2016

Nombre de conseillers L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 19 légalement convoqué le 30 juin 2016 Votants: 26

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre **HENRY**

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Convention 2016 relative à l'aide au logement temporaire pour la gestion d'aires des gens du voyage

L'Etat verse une aide financière pour l'« aide au logement temporaire 2 » (ALT2), en ce qui concerne notre aire d'accueil des gens du voyage. Cette aide a été instituée par une loi du 5 juillet 2000. Elle a été créée afin que les collectivités de plus de 5 000 habitants mettent à la disposition des gens du voyage (dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles) une ou plusieurs aires d'accueil, aménagées et entretenues.

Pour obtenir cette aide, les aires d'accueil doivent être aménagées, entretenues et faire l'objet d'un gardiennage.

L'aide pour 2016, pour une aire d'accueil de 24 places, s'élève à un montant provisionnel de 30 474,10 €. Ce montant est calculé comme suit :

- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places disponibles, soit 23 841 € (25 430 € en 2015)
- Un montant variable fixé au regard du taux prévisionnel d'occupation mensuel, estimé à 55 %, soit 6 633,10 € (66% en 2015 soit 8 381,44 €)



La convention est conclue pour l'année civile 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CONCLUT avec l'Etat la convention Allocation Logement Temporaire pour l'année 2016 et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 Juille 1 616 Le Président, Jean-Paul ROCHE

PORTES DE SOLOGNE

PRÉFECTURE DU LOIRET

19 JUIL. 2016



Séance du 7 juillet 2016

50/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Exercice: 27

Présents: 19

Votants: 26

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

$\underline{\mathbf{Objet}}$: Fermeture du Complexe aquatique – compensation sur abonnements, PASS et accès annuels ou périodiques

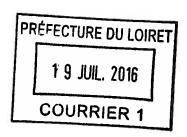
Par délibération n°39/15 du 21 avril 2015 modifiant la délibération n°138/14 du 16 décembre 2014, le Conseil communautaire a adopté les tarifs du complexe aquatique applicable à compter du 1^{er} mai 2015.

Les tarifs du complexe aquatique, entrés en vigueur pour l'année 2016, ont quant à eux été approuvés par délibération n°97/15 en date du 15 décembre 2015.

Du 30 mai au 1^{er} juin 2016, le Cosson est sorti de son lit. Le complexe aquatique du Cosson a ainsi été sévèrement touché par les inondations, le niveau de la crue relevé étant très nettement supérieur à la limite des plus hautes eaux. Ainsi, les dégâts occasionnés ont causé la fermeture technique de l'établissement jusqu'à nouvel ordre, et ce, afin de trouver une solution pérenne et ainsi permettre un fonctionnement durable de l'établissement.

Par conséquent, il convient de dédommager les usagers titulaires d'abonnement, PASS et/ou de cartes d'accès inutilisés, et ainsi compenser la perte financière liée à la fermeture du complexe aquatique.

Ces remboursements s'effectueront sur la base de la tarification payée à l'origine par l'usager et selon les modalités suivantes :



- Abonnement annuel (de date à date) et accès à l'année : remboursement au prorata du nombre de semaines à échoir jusqu'à expiration de l'abonnement, étant entendu que toute semaine « consommée » (cas des abonnements pris en cours de semaine) ne sera pas comptabilisée.
- Séance à l'unité non utilisée : remboursement intégral sur production du ticket
- Carte 10 heures : remboursement au prorata du nombre d'heures non épuisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de remboursement des usagers titulaires d'abonnement, PASS et/ou de cartes d'accès selon les modalités définies ci-dessus et dans la limite de 10 000 €.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 juillet 1616 Le Président, Jean-Paul ROCHE





1 9 JUIL. 2016

PRÉFECTURE DU LOIRET

COURRIER 1

Séance du 7 juillet 2016

51/16

Date d'affichage: 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

Exercice: 27

Présents: 19 Votants: 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre **HENRY**

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Résiliation du marché CC12005 relatif à la fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique

La société SOLOGNE BIOGAZ est titulaire du marché de fourniture de chaleur par énergie renouvelable de l'ensemble des installations du complexe aquatique.

Ce marché a été notifié le 11 mars 2013 et a connu un début d'exécution à l'ouverture du complexe, le 29 juillet 2014. Sa durée initiale était de 15 ans.

Depuis l'ouverture du complexe, il est constaté très régulièrement, des manquements de débit, de pression et de température et beaucoup de difficultés à maintenir nos bassins à température d'exploitation normale.

Malgré de nombreux courriers, avertissements et application de pénalités, la situation n'est toujours pas pérenne et il a été constaté d'autres ruptures de fourniture de chaleur de 8 avril au 3 mai et depuis le 26 mai 2016.

De ce fait, nous souhaitons prononcer la résiliation de ce marché, pour faute du titulaire, conformément à l'article 32.1 c) du CCAG FCS, et ce à compter du mois de juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à la résiliation du marché précité, et de signer tout document afférent.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 juillet 616 Le Président, Jean-Paul ROCHE







Séance du 7 juillet 2016

52/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

Exercice: 27

Présents: 19 Votants: 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre **HENRY**

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet: Zone d'activités Chavannerie II - cession d'un ensemble foncier à Monsieur **Meusy Pascal**

Meusy Pascal, promoteur immobilier, souhaite créer un parc d'hivernage pour camping-cars, bateaux, caravanes et véhicules de collection. Dans ce parc sont prévus 171 boxes de 36m², des bureaux techniques et administratifs, un local technique, une aire de jeux, une borne de recharge pour véhicule électrique, une station de vidange pour eau vanne et eau usée, une station de remplissage et une station de lavage privée. Ce projet nécessite à minima 18 000 m² de foncier.

Pour réaliser ce projet, Monsieur Meusy a fait une offre d'achat à la Communauté de Communes pour les lots 2 à 5 du parti d'aménager de la zone chavannerie II, commune de La Ferté Saint Aubin. Il demande de plus une parcelle de 1 000 à 2 000 m² prise sur le lot 6 de cette même zone.

Le service de France Domaine s'est prononcé le 20 juin 2016 et confirme que l'offre de prix proposée sur la base de 15 € le m² peut être acceptée concernant tant les 18 000 m² que les 2 000 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VEND à Monsieur Pascal Meusy, les parcelles de terrain cadastrées AV 70 et AV 83 p correspondant aux lots 2, 3, 4, 5 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II pour un ensemble foncier de 18 000 m² au prix de 15 € le m² soit une vente de 270 000 € HT, conformément à l'avis France domaines du 20 juin 2016.

VEND à Monsieur Pascal Meusy, 1 000 à 2 000 m² issus de la parcelle de terrain cadastrée AV 83 p correspondant à une partie du lot 6 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II au prix de 15 € le m², sous la condition que Sologne Biogaz renonce à cette parcelle et consente à cette cession.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir

AUTORISE Monsieur Pascal Meusy à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président, Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 juil leut la 16





PRÉFECTURE DU LOIRET 1 9 JUIL. 2016

COURRIER 1

Séance du 7 juillet 2016

53/16

Date d'affichage: 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016 Exercice: 27

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin Présents: 19

légalement convoqué le 30 juin 2016

Votants: 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre **HENRY**

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance: Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du **RSA**

La précédente convention a été signée pour 1 an et a pris fin au 31 décembre 2015. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1er janvier 2016.

Cette convention fixe les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA socle qui ont fait l'objet d'une orientation vers le service social de la Communauté de communes.

Le public visé concerne les bénéficiaires du RSA « socle » isolés et couples sans enfant qui résident sur les communes d'Ardon, La Ferté Saint-Aubin, Ligny Le Ribault, Marcilly en Villette, Ménestreau en Villette, Sennely.

L'objectif de l'action est de permettre au bénéficiaire de surmonter tout ou partie de ses difficultés dans un objectif d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif. Le référent social:

- est garant de la cohérence du parcours d'insertion, de la contractualisation des engagements et de la validité des contrats.
- par une prise en charge individuelle et collective, met en œuvre un ensemble de moyens censés contribuer à l'atteinte des objectifs d'un projet adapté au bénéficiaire

 repère, guide et accompagne les priorités successives pour un projet de vie et une amélioration du statut social et professionnel.

Le référent doit fournir à la Maison Du Département EST et à la direction d'insertion du Conseil Départemental un bilan intermédiaire au 15 octobre 2016 et un bilan qualitatif de l'action annuel au 15 janvier 2017.

Le financement accordé est calculé sur la base de 27 mesures, calculé sur la base du nombre de contrats d'engagements réciproques établis avec les bénéficiaires (25 mesures en 2015). Le nombre de mesures est déterminé en fonction du réalisé de l'année précédente.

Elles sont rétribuées à hauteur de 400€ la mesure (même montant qu'en 2015) soit 10 800€ à l'année.

Un premier versement de 8 640€ sera réalisé dès signature de la convention. Le solde sera versé au regard du bilan annuel réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention 2016 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 Juillet 616 Le Président, Jean-Paul ROCHE





Séance du 7 juillet 2016

54/16

Date d'affichage: 12 juillet 2016

Nombre de conseillers L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Exercice: 27 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

Présents: 19 légalement convoqué le 30 juin 2016

Votants: 26 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE a Mine Anne GABORII, Mine Land BOUQUIN à M. Pierre PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre PREFECTURE DU LOIRET Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

1 9 JUIL, 2016

COURRIER 1

Objet: Mises à disposition des agents du complexe aquatique

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord des agents,

Suite à la fermeture de l'établissement en raison des inondations, il a été décidé de mettre à disposition 11 agents communautaires auprès de différentes collectivités, sur des postes répondant à un besoin de chaque collectivité, conformément au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition.

Le tableau ci-après récapitule les informations concernant les agents concernés et les affectations proposées, étant précisé qu'au regard de l'urgence de la situation, certains ont déjà été affectés sur leurs nouvelles missions:

. Agents concernés	grade	Dates de mise à disposition	Collectivité d'accueil	Fonctions occupées	Quotité de mise à disposition 70 % d'un ETP	
CHABROL- PRIERE LUCIE	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	du 21 juin au 1 ^{er} juillet 2016 Du 1 ^{er} au 31 août 2016	Ville de la Ferté Saint- Aubin	Agent d'accueil – secrétariat à la MASS		
DESBOIS LAETITIA	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	du 16 juin au 8 juillet 2016	Ville de la Ferté Saint- Aubin	Agent d'accueil – secrétariat à la MASS / DRH	70 % d'un ETP	
MARTINAT ISABELLE	Adjoint technique territorial de 2ème classe	du 20 juin au 19 décembre 2016	Ville de la Ferté Saint- Aubin	ASVP – Police Municipale	100 % d'un ETP	
MEUNIER SEVERINE	Adjoint technique territorial de 2ème classe	du 20 juin au 19 décembre 2016	Ville de la Ferté Saint- Aubin	Agent d'entretien – Service Hygiène	100 % d'un ETP	
JOUSSELIN YANNIS	CUI / CAE	du 08 août au 4 septembre 2016	Ville de St Jean-de-Braye	M.N.S.	100 % d'un ETP	
LUCAS WILFRID	Educateur Territorial des APS principal de 2 ^{ème} classe	du 4 au 24 juillet 2016 et du 29 août au 4 septembre 2016	Ville de St Jean-de-Braye	M.N.S.	100 % d'un ETP	
COURATIER ANNE-SOPHIE	Educateur Territorial des APS	du 20 au 24 juin 2016, du 16 au 31 août 2016	Communauté de Communes de Beaugency	M.N.S.	100 % d'un ETP	
CORALIE LEBOSSE	Educateur Territorial des APS	1 ^{er} juillet au 15 août 2016	Communauté de Communes de Beaugency	M.N.S.	100 % d'un ETP	
DESBOIS ANNE- CHARLOTTE	Educateur Territorial des APS	du 1 ^{er} au 31 juillet 2016	Ville de Romorantin- Lanthenay (41)	M.N.S.	100 % d'un ETP	
MALBRUN EMILIE	Educateur Territorial des APS	du 16 juillet au 19 août 2016	CC de Cœur de Sologne	M.N.S.	100 % d'un ETP	
JACQUIN CLEMENT CLEMENT CLEMENT APS CLEMENT APS CLEMENT APS		du 1 ^{er} au 15 juillet 2016 et du 20 au 31 août 2016	Communauté de Communes de Cœur de Sologne	M.N.S.	100 % d'un ETP	

La Communauté de Communes des Portes de Sologne versera aux agents concernés la rémunération correspondante à son emploi d'origine (traitement de base, SFT, indemnités et primes liées à l'emploi) et les éventuels frais et sujétions auxquels ils s'exposent dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Les collectivités concernées rembourseront à la Communauté de Communes des Portes de Sologne les rémunérations ainsi que les contributions et les cotisations sociales afférentes, au prorata du temps mis à disposition.

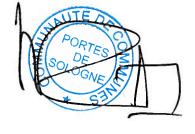
Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les collectivités d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les dispositions susmentionnées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 19 juillet 216 Le Président, Jean-Paul ROCHE



PRÉFECTURE DU LOIRET

1 9 JUIL. 2016



Séance du 7 juillet 2016

55/16

Date d'affichage: 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Exercice: 27 Présents: 19 Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 30 juin 2016

Votants: 26

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

1 9 JUIL, 2016

COURRIER 1

Objet: Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre des avancements de grade 2016, il convient de créer le poste suivant (responsable du pôle petite enfance) :

Ancienne situation				Nouvelle situation				
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	
Puéricultrices	Puéricultrice de	o	28	Puéricultrices	Puéricultrice de	1	28	
territoriales	classe supérieure			territoriales	classe supérieure			

Il est précisé que le poste laissé vacant suite à la nomination de l'agent (Puéricutrice de classe normale) sera supprimé par voie de délibération ultérieurement après avis du Comité technique du Centre de Gestion du Loiret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

CREE 1 poste de puéricultrice de classe supérieure à temps non complet 28/35ème,

PRECISE que les crédits sont prévus en suffisance en chapitre 012-64111

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 Juillet & 16 Le Président, Jean-Paul ROCHE

> PRÉFECTURE DU LOIRET 1 9 JUIL. 2016



Séance du 7 juillet 2016

56/16

Date d'affichage: 8 juillet 2016

Nombre de conseillers

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Exercice: 27 Présents: 19

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 30 juin 2016

Votants: 26

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de

la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.

Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS: Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOU PREFECTURE DU LOIRET HENRY

ABSENT EXCUSE: M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

1 9 JUIL. 2016

COURRIER 1

Objet: Emplois saisonniers 2016 - Office du tourisme de Ligny-Le-Ribault

VU la loi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2016, et afin d'assurer l'ouverture au public de l'Office du Tourisme de Ligny-le -Ribault, il convient de créer 2 postes d'adjoints administratifs de 2ème classe à temps complet :

<u>Du 1er juillet au 31 juillet 2016 inclus</u>: 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon soit IB 340 IM 321. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

<u>Du 1er août au 31 août 2016 inclus</u>: 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ènie} classe à temps complet. La rémunération sera établie par référence au grade d'adjoint administratif de 2^{ènie} classe, 1^{er} échelon soit IB 340 IM 321. Les contrats seront établis sur la base de l'article 3-2° de la loi 84-53 susvisée (accroissement saisonnier d'activité).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

RECRUTE deux agents en emplois saisonniers, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2016, chapitre 012 – 64131.

Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 juilles 616 Le Président, Jean-Paul ROCHE



PRÉFECTURE DU LOIRET

1 9 JUIL. 2016